

---

On s'attend que l'Accord fournisse au secteur des fleurs coupées de meilleures possibilités d'échanges frontaliers en fonction des conditions du marché local, alors que les producteurs canadiens de plantes en pot s'attendent que l'Accord leur donnera davantage accès aux marchés de l'Est des États-Unis et de la côte Ouest. On s'attend que les plantes en pot soient les premières cultures à bénéficier de l'augmentation des exportations canadiennes dans le domaine de la floriculture.

#### *Légumes*

Des études antérieures ont révélé qu'il est possible d'accroître les exportations à destination des marchés de la région nord-est des États-Unis.

Les exportations de pommes de terre en frais et de semences de l'Est du Canada tournent autour de 35 à 40 millions de dollars par année et elles pourraient augmenter grâce à l'élimination du tarif américain de 35 ¢/100 lb et des barrières commerciales techniques qui ont entravé les exportations canadiennes. Quant aux provinces de l'Atlantique et à certaines régions de l'Ontario et du Québec, elles bénéficieront de l'élimination des droits américains sur les crucifères maraîchers comme le chou, le brocoli, les choux de Bruxelles et le chou-fleur, qui servaient de dissuasifs importants aux exportations canadiennes. Les autres légumes qui devraient bénéficier d'une réduction des tarifs sont les carottes, les oignons, le maïs sucré, les concombres de serre, les champignons et les produits surgelés de pommes de terre. En 1986, ces légumes cibles représentaient plus de 88 millions de dollars de ventes à l'exportation aux États-Unis.

#### **Volaille et œufs**

##### Contexte

Ce secteur se compose des éléments suivants : exploitants de troupeaux de reproduction, couvoiriers, producteurs-classeurs et transformateurs d'œufs, producteurs d'œufs d'incubation, de poulet et de dindon, transformateurs de premier et de second cycles de dindon et de poulet.

##### *Production agricole*

Les aviculteurs sont soumis à un régime de gestion des approvisionnements par le truchement des offices nationaux de commercialisation des œufs, du poulet, du dindon et des œufs d'incubation de poulet de type à griller. En 1986, les détenteurs de contingents d'œufs étaient au nombre de 1814. Pour le poulet, le dindon et les œufs d'incubation, ils étaient respectivement de 2385, 618 et 350.

En 1986, la production canadienne de chair de volaille et d'œufs s'est chiffrée respectivement à 584,2 millions de kilogrammes et 491,5 millions de douzaines et la valeur totale de ces productions à la ferme a été de 1,4 milliard de dollars. Ce chiffre s'est gonflé de 536,3 millions et 628,3 millions de dollars, respectivement, à la transformation et à la vente au détail (valeur ajoutée). Au détail, la valeur estimative des produits avicoles au Canada s'est établie à 2,41 milliards de dollars.